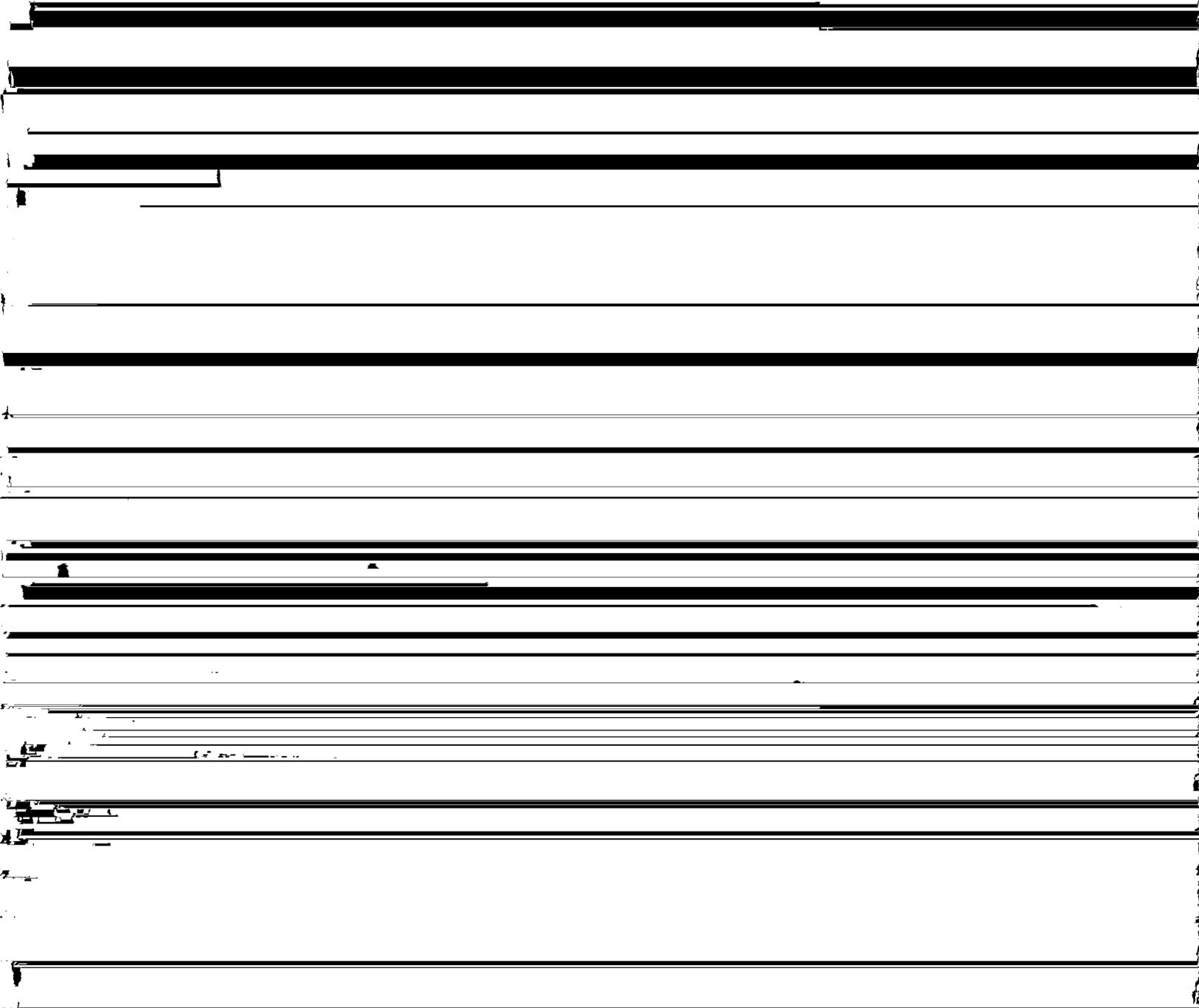


Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois depuis le début de nos travaux, je voudrais à mon tour vous féliciter pour votre brillante élection à la tête de notre Commission. Je suis persuadée que nos travaux, sous votre impulsion, seront couronnés de succès.

Je voudrais d'emblée préciser que ma présente déclaration est en fait



Au niveau de la législation et de l'élaboration des politiques, le principe d'égalité entre femme et homme, consacré par la première Constitution de Côte d'Ivoire, est renforcé et réitéré dans la Constitution du 1er Août 2000 (en son titre

2000 en ses articles 3 et 17 interdit les mauvais traitements, l'esclavage, les travaux forcés, les violences et les mutilations et les discriminations. C. M. 2000, art. 3 et 17.

période 2009-2015 (DSRP) adopté en janvier 2009 intègre une dimension
sexo-spécifique.

Monsieur le Président,

[The remainder of the page is heavily redacted with black bars and horizontal lines, obscuring all text.]

* Une plate forme de lutte contre les violences basées sur le Genre a été mise en place à Yamoussoukro en 2007. Celle-ci, à travers le système de

* Un centre d'excellence des femmes a été créé à Moen (Ouest de Libéria)